



APPEL A PROJETS

PhDs' Mobility Program

ouverture le 23 décembre 2020

22ème Appel à projets PhDs' Mobility Program, Ouverture Internationale de la Formation Doctorale

Le Collège Doctoral Lille Nord de France a pour mission l'accompagnement professionnel des doctorants. Il est un lieu de concertation et de coordination des écoles doctorales. Il lui est confié par les 6 écoles doctorales la mise en place opérationnelle d'actions mutualisées, complémentaires des missions de ces dernières :

- 1) Renforcer l'interdisciplinarité et l'internationalisation de la formation doctorale ;
- 2) Préparer les doctorants à leur poursuite de carrière en œuvrant à la création de passerelles entre le monde universitaire et les autres acteurs socio-économiques ;
- 3) Promouvoir le doctorat et les docteurs dans la société civile, à travers des actions de promotion et la mise en place d'événements avec le monde socio-économique.

Le Collège Doctoral Lille Nord de France souhaite contribuer à renforcer l'internationalisation de la formation des doctorants en participant au financement de projets de mobilité sortante. L'appel à projets du Collège Doctoral Lille Nord de France intitulé **PhDs' Mobility Program**, Ouverture internationale de la Formation Doctorale **est publié une fois par an**.

Critères d'éligibilité des dossiers de candidature

- Cet appel s'adresse à tous les doctorants inscrits dans une des 6 [écoles doctorales](#) relevant de l'Université de Lille, de L'IMT Lille-Douai, de Centrale Lille Institut ou de l'Université Polytechnique Hauts de France
- Les doctorants effectueront leur mobilité **entre le 1^{er} février et le 15 octobre 2021**
- Le contenu et la pertinence de la mission : le projet doit expliciter en quoi la mobilité contribuera à compléter la formation doctorale du doctorant
- Le financement du collège doctoral n'est pas destiné à se substituer au financement normal de la thèse
- La mobilité doit être de **1 mois minimum et jusqu'à 6 mois maximum**
- Un montage budgétaire précis est demandé, détaillant les frais de transport, d'hébergement et de séjour. Un cofinancement du projet de mobilité est un élément important pour l'attribution du soutien. A noter : les autofinancement des doctorants ne sont pas pris en considération pour le calcul du budget.
- La demande n'est pas exclusive d'autres aides.

Ne sont pas éligibles :

- Les déplacements vers le laboratoire partenaire dans le cadre d'une cotutelle/codirection de thèse, les déplacements pour des congrès/conférences/écoles d'été
- Les doctorants inscrits en 5ème année et au delà pour 2020-2021 ne sont pas éligibles



En partenariat avec :



Montant et mode opératoire

Le montant maximal de l'aide est plafonné à **2500 euros par projet de mobilité**. Il tient compte de la destination et de la durée de la mobilité.

Le laboratoire de rattachement du doctorant fait l'avance des frais. Le financement est ensuite versé au laboratoire du doctorant à l'issue de la mission, au vu d'un bilan scientifique et financier qui devra être transmis au collège doctoral au plus tard 15 jours après le retour du doctorant. Ce bilan conditionne le versement de l'aide au laboratoire.

Calendrier et processus de sélection

Date limite de dépôt des candidatures : dépôt en ligne avant le 20 janvier 2021 à 17h

- 23 décembre 2020 : lancement de l'appel
- 20 janvier 2021 : date limite d'enregistrement de la candidature et du dépôt des dossiers complétés et signés à l'adresse <https://framaforms.org/aap-phds-mobility-2021-1608289249>
- Les écoles doctorales transmettent un classement des candidatures au collège doctoral pour le 27 janvier 2021 au plus tard.
- 29 janvier 2021 : réunion du comité de sélection
- Début février 2021 : notification des attributions par le Collège Doctoral
- Du 1er février au 15 octobre : réalisation des mobilités

Tout dossier incomplet ou reçu après la date de clôture des inscriptions ne sera pas être pris en compte

Contact

Frédéric Luginsland : international-college-doctoral@univ-lille.fr